



Madame Paula Couto
Conseillère communale

15, rue Amalbergue

L-4806 RODANGE

Référence : 2024.64227.SECR.

Pétange, le 20 décembre 2024

Objet : Vos questions du 18 novembre 2024

(Dossier traité par Guy Thinnes - Tel. : 50 12 51 – 3080)

Madame Couto,

Par votre courrier du 18 novembre 2024, parvenu à l'Administration communale le 20 novembre 2024, vous posez les questions suivantes au collège des bourgmestre et échevins :

*Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les échevins,*

Le 16 septembre 2024 une enquête publique a été lancée afin de classer la zone du Titelberg et Fond de Gras en Zone protégée d'intérêt national (ZPIN).

Dans ce contexte et sur base de l'article 25 de la loi communale, je souhaite vous poser les questions suivantes :

- Est-ce que le futur hôtel qui doit voir le jour sur le site du « Doihl » à Rodange est concerné par ce classement ?*
- Quelles sont les conclusions de l'enquête publique ?*
- La commune de Pétange a souscrit en octobre 2024 le "Pacte Climat". Pensez-vous qu'un projet d'une telle envergure (construction d'un hôtel en pleine nature) est compatible avec cette charte qui vise à protéger notre environnement entre autres ?*

Avec mes profonds respects,

*Paula Couto
Conseillère communale*



Ci-dessous les réponses du collège des bourgmestre et échevins :

- Non, le futur hôtel n'est pas concerné, comme le terrain dédié à sa construction se trouve dans son intégralité à l'extérieur du périmètre de la zone protégée d'intérêt national.
- Les conclusions de l'enquête publique ont été présentées au conseil communal lors de la séance publique en date du 16 décembre 2024. Nous vous prions de vous référer au procès-verbal de cette séance.
- En réalité, le « Pacte Climat » a déjà été signé par la Commune de Pétange en avril 2014 en sa première version et en juin 2021 en sa deuxième version.

Le « Pacte Climat 2.0 » a pour objectifs de continuer à promouvoir l'engagement climatique des communes dans le cadre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de l'adaptation au changement climatique et de la transition vers une gestion efficace des ressources au niveau communal.

En conséquence, aucune incompatibilité n'a été relevée entre les objectifs définis par le « Pacte Climat » et le projet de construction du futur hôtel.

Veillez agréer, Madame Couto, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le secrétaire,

Mike Braun

Le bourgmestre,

Jean-Marie Halsdorf